



ROGNAC ATHLETIQUE CLUB

C.O.S.E.C GRUZZA

Avenue du 8 Mai 1945

13340 ROGNAC

06.19.74.96.30

rognacathleticclub@gmail.com

<http://rognacathleticclub.jimbo.com/>



REGLEMENT INTERIEUR DU STAGE MULTIVITAMINE

ORGANISE PAR ROGNAC ATHLETIC CLUB

Le stage organisé par le club FFA ROGNAC ATHLETIC CLUB, réservé aux enfants âgés de 6 à 14 ans, doit permettre de répondre clairement à la demande des enfants, adhérents ou non au club, de jouer ensemble à travers la piste d'athlétisme équipée d'un terrain multisports.

Ils pourront ainsi bénéficier d'une infrastructure sécurisée et adaptée pour leur santé., et d'un lieu de loisir et de détente pour eux. Ce stage multisports est là pour répondre à leur besoin de jouer avec l'autre.

Afin de favoriser les valeurs éducatives du sport et de la vie en groupe, les enfants sont encadrés par des éducateurs sportifs diplômés et expérimentés.

L'encadrement doit prendre toute la mesure nécessaire pour la sécurité, la santé physique et morale des participants. Les règles suivantes doivent être admises et respectées de tous :

- 1) Le planning du stage est fixé de la manière suivante : les participants seront accueillis en journée uniquement de 8h30 à 17h sur le site. Les activités seront portées essentiellement sur l'athlétisme le matin, puis sur des activités multisports (sports collectifs et jeux, en initiation)
- 2) Le respect mutuel entre les enfants et les entraîneurs du lieu d'accueil est le principe fondamental de leurs relations. Le sport est porteur de valeurs universelles et collectives qui contribuent au maintien du lien social
- 3) Le bon déroulement du stage implique des règles de vie acceptées de tous notamment :
 - Respecter les lieux d'entraînements
 - Ne pas dégrader le matériel
- 4) La récupération doit avoir une grande place au cours du stage afin que celui-ci soit pleinement profitable. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, hygiène, le respect d'une diététique élémentaire.
- 5) Le non-respect d'autrui et tout comportement portant atteinte à la moralité ou à l'image de la structure, ou plus généralement au bon déroulement du stage, pourront amener les entraîneurs du stage à mettre un terme à la participation d'un enfant, sans possibilité de remboursement.

NUL NE S'EST JAMAIS PERDU DANS LE DROIT CHEMIN

(Goethe)